



Verband Nierenpatienten Schweiz

Société suisse des patients insuffisants rénaux

Associazione svizzera per pazienti d'insufficienza renale

Directives anticipées pour patients insuffisants rénaux

→ cette partie concerne **les patients transplantés du rein**

Chers patients, chères patientes

À la suite d'une large demande, la Société Suisse des Patients Insuffisants Rénaux a créé une feuille annexe spécifique aux reins pour les patients rénaux. Cette partie supplémentaire peut être ajoutée à l'une des directives anticipées courantes ou être utilisée comme directive partielle pour la maladie néphrologique. Elle est subdivisée en 3 dispositions distinctes. Cette partie a été créée pour les patients transplantés du rein.

Je suis transplanté du rein et je souhaite, en cas d'arrêt circulatoire :

- que toutes les mesures possibles de réanimation soient prises. Si les causes de l'arrêt circulatoire ne sont pas rapidement éliminées, je souhaite que *des mesures de médecine intensive soient prises, pour autant qu'il existe un réel espoir d'amélioration de mon état.
- que des mesures immédiates de réanimation soient prises. Si la cause de l'arrêt circulatoire ne peut pas être éliminée rapidement, les mesures de réanimation doivent être interrompues et il convient de renoncer à un traitement médical intensif.
- qu'aucun massage cardiaque, aucune *défibrillation et aucune respiration artificielle ne soient pratiqués, si la réanimation n'a pas de réelles chances d'aboutir.

Si je me retrouve dans un état où mes fonctions cérébrales sont altérées, sans réel espoir de guérison (grave démence, attaque cérébrale grave) et que je ne peux plus exprimer ma volonté par moi-même, je souhaite :

- que mon immunosuppression soit poursuivie dans tous les cas. Si je devais perdre ma greffe, je souhaite que le traitement passe à l'hémodialyse ou à la CAPD tant que ma situation physique le permet.
- que toutes les mesures médicamenteuses soient prises pour soulager les douleurs ou d'autres affections, mais que les traitements de dialyse contribuant à prolonger la vie ne soient pas poursuivis.



Verband Nierenpatienten Schweiz

Société suisse des patients insuffisants rénaux

Associazione svizzera per pazienti d'insufficienza renale

- que la décision soit prise en commun avec la personne de confiance qui est mentionnée dans mes directives anticipées.

Cette partie supplémentaire tient compte de la situation particulière des traitements par dialyse et fait partie des directives anticipées que j'ai rédigées le _____ .

Lieu et date : _____ Signature : _____

***Mesures de médecine intensive**

La **médecine intensive** est une discipline médicale qui s'occupe du diagnostic et du traitement des maladies et des affections mettant la vie en danger. Elle est pratiquée généralement dans des services hospitaliers spécialement équipés, aussi appelés soins intensifs, dirigés par des médecins et du personnel soignant spécialement formés.

****Défibrillation**

La **défibrillation** est une méthode de traitement qui, en cas de troubles du rythme cardiaque mettant la vie en danger, vise à rétablir une activité cardiaque normale par de fortes décharges électriques.